



REPUBLIQUE FRANCAISE

Syndicat des Communes du Littoral Varois

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU SYNDICAT DES COMMUNES DU LITTORAL VAROIS 25 OCTOBRE 2018 TOULON

L'an deux mille dix-huit et le vingt-cinq octobre à douze heures, les membres du Syndicat des Communes du Littoral Varois se sont réunis à TOULON, sur la convocation qui leur a été adressée le 11 octobre 2018 par Monsieur le Président, conformément à l'article L.2121-12, 3^{ème} alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est présidée par Monsieur Gil BERNARDI, Président du Syndicat des Communes du Littoral Varois.

Communes présentes : Commune de BANDOL – Commune de CAVALAIRE – Commune de la CROIX VALMER – Commune de LA LONDE LES MAURES – Commune de LA SEYNE – Commune de LA VALETTE – Commune du CASTELLET – Commune du LAVANDOU – Commune du PRADET – Commune de ROQUEBRUNE – Commune de SAINT RAPHAEL – Commune de SAINT TROPEZ – Commune de SAINT CYR SUR MER – Commune de SANARY – Commune de TOULON.

Communes absentes : Commune de BORMES LES MIMOSAS – Commune de CARQUEIRANNE – Commune de COLLOBRIERES – Commune de FREJUS – Commune de GASSIN – Commune de GRIMAUD – Commune de HYERES – Commune de LA GARDE – Commune du RAYOL CANADEL – Commune de RAMATUELLE – Commune de SAINT MANDRIER – Commune de SAINTE MAXIME – Commune de SIX FOURS LES PLAGES.

Invités : M. Serge JACOB, Secrétaire Général de la Préfecture du Var – M. Marc GIRAUD, Président du Conseil Départemental du Var – Mme Morgane RATEL & M. Frédéric CAPOULADE de l'association SOUFFLEURS D'ECUME – Mme VERDIER, Directrice Adjointe du Parc National de Port Cros.

Monsieur le Président remercie les membres du SCLV de leur présence et se félicite de la venue de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Var.

Monsieur le Président remercie la commune de TOULON pour son accueil.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Président revient sur la pollution aux hydrocarbures qui a touché les côtes varoises ainsi que les îles d'HYERES ces derniers jours après la collision de deux bateaux au large du cap Corse. Il présente le dispositif mis en place ce samedi 20 octobre 2018 par le SCLV et la commune du LAVANDOU en accord avec les services de l'Etat, la Mairie de HYERES et le Parc National de Port Cros. C'est du LAVANDOU que le barrage flottant a pris la direction des îles afin de prévenir la pollution par hydrocarbures sur Port-Cros. L'île de BAGAUD a été touchée. Il ne s'agit pas d'une marée noire, mais d'une pollution par nappes d'hydrocarbures pour laquelle l'Etat est intervenu efficacement mais avec une communication mal comprise.

Avant de donner la parole à Monsieur Serge JACOB, Secrétaire Général de la Préfecture du Var, Monsieur le Président présente, aux élus présents, son rapport relatif à la pollution à BISCAROSSE par la pétrole du "PRESTIGE", qui reste d'actualité.

Il vous est proposé de prendre connaissance de cette note en annexe 1 de ce rapport.

M. Serge JACOB remercie le Président et les élus du SCLV puis, prend la parole.

3 thématiques seront abordées par Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture durant son intervention :

- 1- La pollution sur les côtes Varoises,
- 2- La loi Elan et la Loi Littoral,
- 3- Le maintien des CRS sur les plages.

Thématique n°1 : la mobilisation de l'Etat renforcée et la planification des opérations de dépollution.

Le contexte : Depuis dimanche 7 octobre 2018, les services de l'Etat sont pleinement mobilisés, en lien avec les équipes Italiennes, afin de contenir toutes les pollutions qui pourraient résulter de la collision intervenue au large de la Corse entre deux navires.

Outre la sécurisation des deux navires, les moyens activés ont à ce jour permis de récupérer la quasi-intégralité du ruban d'hydrocarbures issu de la collision, et ont évité une catastrophe écologique d'ampleur.

Quelques résidus d'hydrocarbures (moins de 2% de la quantité globale de la collision), n'ont pas pu être pompés car trop dispersés. Ces reliquats atteindront, sous forme de « boulettes » certaines côtes du littoral méditerranéen du Var et des Alpes Maritimes. Une partie a d'ores-et déjà été signalée aujourd'hui à RAMATUELLE ... (*source : Communiqué de presse du 17 octobre 2018 de M. François DE RUGY, ministre d'Etat, Ministre de la Transition écologique et solidaire*)

La situation au 25 octobre 2018 : pour contenir le phénomène en mer et protéger le littoral, les services de l'Etat ont déployé des filets afin de récupérer les résidus qui n'ont pas pu être pompés. Des galettes d'hydrocarbures, souvent mélangées à de la posidonie, ont été retrouvées sur les plages du littoral et toutes les plages polluées par les hydrocarbures demeurent fermées au public.

"Nous sommes tous des victimes, l'Etat comme les communes" déclare le Secrétaire Général de la Préfecture du Var. Pour faire face à cette pollution, les services de l'Etat ont géré cette crise avec méthode. Une main courante faisant état des actions menées par l'Etat a permis d'élaborer avec le concours des experts du CEDRE, la stratégie de dépollution et de structurer les opérations. Des moyens aériens et maritimes ont été déployés afin d'établir avec exactitude l'origine de la pollution et son évolution.

A l'appui de ces éléments, le Préfet du Var a activé le plan POLMAR terre. Un principe de précaution humain a été déployé sur les plages du littoral pour les acteurs locaux en charge du suivi, du ramassage des galettes, du nettoyage et du stockage des déchets en vue de leur traitement ultérieur. A ce sujet, un retour d'expérience sera nécessaire.

A ce jour, 11 communes et 50 plages sont touchées par cette pollution. La nappe (pollution légère) se situe à 170 km du littoral entre le CAP SICIE et FOS-SUR-MER. Les moyens maritimes continuent à travailler.

Le volet judiciaire : des enquêteurs maritimes sont sur le terrain. Les prélèvements prennent du temps sur toutes les zones connues. Le parquet de PARIS a été saisi.

Le volet financier : des fonds seront débloqués ...

Pour terminer, Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Var salue les Maires et le SCLV pour leur intervention et leur remet deux notes synthétisant l'action de l'Etat : " nous devons travailler en collaboration".

Par la suite, cette crise aura un impact touristique, environnementale et politique. Un retour d'expérience en toute franchise sera nécessaire dans les prochains mois.

Intervention de Monsieur Franck BOUMENDIL, Commune de SAINT-TROPEZ au sujet de la pollution sur le littoral et de ses conséquences : à quel moment la pollution sera-t-elle maîtrisée ? Conformément au traité de la mer signé à MONTEGO BAY le 10 décembre 1982, les navires seront-ils jugés sur l'état des pavillons ?

Monsieur Serge JACOB, Secrétaire Général de la Préfecture du Var, indique que la pollution n'est pas entièrement maîtrisée à ce jour. Il rappelle que le parquet de PARIS est en charge de cette affaire. Le bateau n'était pas dans une zone de mouillage, mais ancré depuis plusieurs jours.

Intervention de Monsieur François DE CANSON, Maire de la commune de LA LONDE LES MAURES. "J'ai été rassuré par le Préfet Maritime. L'Etat se doit de nous aider financièrement. C'est une situation compliquée qui aura une répercussion sur le tourisme. A ce sujet, des actions communes seront menées par la Région et le Département".

Intervention de Monsieur Michel CECCALDI, Commune de BANDOL

"Une communication centralisée est nécessaire pour faire face à cette crise".

Monsieur Serge JACOB, Secrétaire Général de la Préfecture du Var prend la parole : " l'Etat se doit de mener des actions coordonnées avec les communes, réunies autour d'un PC. L'Etat doit être disponible et à l'écoute".

Madame Raphaëlle LEGUEN, Commune de LA SEYNE SUR MER informe le Secrétaire Général de la Préfecture du Var que la communication a été difficile avec l'Etat. Elle aurait aimé que sa collectivité soit épaulée par les services de l'Etat. "Il aurait été judicieux de travailler ensemble et de cibler les bonnes personnes pour plus de rapidité (contact téléphonique avec les communes concernées par la pollution dans le cadre d'un PCS). "

Pour terminer, le Président du SCLV encourage les élus des communes du littoral Varois à actualiser les fiches de contact dans le cadre du plan infra POLMAR. Il remercie le Parc National de Port Cros pour son aide et son soutien.

Thématique n°2 : la loi Elan, vers un assouplissement majeur de la loi littoral ?

La loi ELAN vient corriger à la marge la loi Littoral de 1986. Elle permettra le comblement des « dents creuses », tout en respectant les enjeux de préservation de la zone littorale.

Les nouvelles dispositions autoriseront désormais les projets de constructions et d'installations sous deux conditions : ils devront exclusivement porter sur l'amélioration de l'offre de logement et l'implantation de services publics, et devront se situer en dehors de la bande dite des « 100 mètres », des espaces proches du rivage et des rives des plans d'eau.

Elles permettront et encadreront également le recours à la procédure simplifiée de modification pour les PLU (Plans Locaux d'Urbanisme) et les SCoT (Schémas de Cohérence Territoriale), pour plus d'efficacité dans la mise en œuvre de ces mesures.

Thématique n°3 : le maintien des CRS sur les plages du littoral

Extrait du discours de Monsieur Edouard PHILIPPE, Premier Ministre, lors du 40^{ème} anniversaire de l'Association Nationale des Elus du Littoral au HAVRE, le 11 octobre 2018.

"... S'agissant de la question particulière de la surveillance des eaux de baignade, nous avons maintenu l'été dernier un effectif identique à celui de l'année précédente, de qualité, je le concède bien volontiers, inférieure à ce qu'il avait été, notamment il y a une dizaine d'années, je suis tout à fait ouvert à l'idée que nous puissions réfléchir ensemble à l'avenir de ces dispositifs, pour peu, et je le dis là aussi de façon très claire, que l'on maximise la présence des policiers et des gendarmes là où ils sont véritablement nécessaires, et qu'on leur permette de se recentrer sur leur cœur de métierSi vous voulons garantir l'efficacité des forces de l'ordre, il faut les concentrer géographiquement là où c'est nécessaireJe suis, en la matière, totalement opposé à la dispersion".

Le Président souligne le rôle sécuritaire joué par les NS/CRS pour la sécurisation des baignades, mais également pour la sécurité publique sur les plages. Leur action concerne 5 communes Varoises.

A son avis et de par son expérience, la situation ne changera pas avant les municipales de 2020.

Cette réflexion sera conduite le moment venu et fera l'objet d'échanges entre le ministère de l'Intérieur et l'ensemble des acteurs locaux concernés.

Le sujet des CRS intéresse énormément le Secrétaire Général de la Préfecture du Var. Il s'agit d'un sujet majeur de préoccupation pour les élus. La sécurité des plages par les CRS est un sujet sensible. L'Etat devrait supprimer les NS/CRS à terme (progressivité non définie à ce jour).

1/ BILAN DU 40^{EME} CONGRES DE L'ANEL AU HAVRE

Monsieur le Président du SCLV se félicite de la venue du premier Ministre et présente un bilan positif de ce 40^{ème} congrès de l'ANEL au HAVRE.

Monsieur Jacques BOMPAS, Commune du LAVANDOU, présente son rapport aux élus présents. "Le bilan de ce 40^{ème} congrès de l'ANEL est positif. L'ANEL est une association leader au côté des services de l'Etat".

Ces affirmations sont reprises par Madame Raphaëlle LEGUEN. Elle conclut : "L'ANEL joue un rôle important. Les élus présents lors de ce congrès peuvent intervenir dans un certain nombre de domaines".

2/ PAMM – FAÇADE MARITIME

Le Conseil Maritime de façade de Méditerranée est sous la houlette du Préfet de Région et du Préfet Maritime.

L'ambition est de proposer une mer saine, propre et productive, permettant un bon fonctionnement des écosystèmes marins et un usage durable des biens et des services associés.

Depuis son adoption en 2016, le programme de mesures du PAMM s'est imposé comme un outil unique, à l'échelle de la façade méditerranéenne, pour fédérer, renforcer et compléter les efforts entrepris par un nombre considérable d'acteurs locaux.

La deuxième édition de la lettre du plan d'action pour le milieu marin (PAMM) en méditerranée vous est présentée en annexe 2 du présent compte-rendu.

3/ MODIFICATION DU RESEAU MOUILLAGES / ESCALES DE NAVIRES DE CROISIERES (RADE DE BORMES / BAIE DU LAVANDOU)

Monsieur le Président sollicite l'appui des élus du SCLV pour implanter et développer un coffre destiné à accueillir les navires de croisière – de taille intermédiaire – au large du LAVANDOU.

Il encourage les communes membres à installer un coffre de mouillage pour contribuer à la valorisation du patrimoine des communes du littoral Varois, pour celles qui le souhaitent.

La démarche doit être entreprise au plus vite. Aucune dérogation ne sera accordée après adoption du PAMM.

Implantation d'un coffre destiné à accueillir des navires de croisière au large du LAVANDOU : à l'unanimité des voix.

4/ PARTENARIAT AVEC SOUFFLEURS D'ECUME ET LE PARC NATIONAL DE PORT-CROS SANCTUAIRE PELAGOS

Monsieur Frédéric CAPOULADE, Président des SOUFFLEURS D'ECUME et sa collaboratrice, Madame Morgane RATEL, présentent l'association. "Nous sommes à l'écoute de vos besoins et nous restons à votre disposition".

Un dossier de presse est annexé au présent compte-rendu (annexe 3) – Présentation des SOUFFLEURS D'ECUME.

Monsieur le Président précise que cette association est une richesse pour l'éducation des enfants à l'environnement marin. Des sorties en mer doivent être organisées pour sensibiliser les enfants (la mise en place d'un partenariat est envisagée d'ici Noël).

"C'est une bonne initiative" soulignent les élus qui sont invités à sortir les enfants en mer (classes du Primaire) à la rencontre des mammifères marins afin de se familiariser avec la richesse et la sensibilité des Eco-systèmes.

M. Franck BOUMENDIL, Commune de SAINT-TROPEZ s'interroge sur l'approche des mammifères marins qui ont été repérés.

Madame VERDIER : "l'association se doit de protéger les mammifères afin de ne pas augmenter la pression sur les animaux".

Monsieur le Président précise qu'une divergence d'approche avec l'association reste à résoudre. En effet, le repérage par avion, qui permet des contacts plus rapides avec les baleines, n'est pas accepté par SOUFFLEURS D'ECUME.

Il insiste sur cette nécessité car le jeune public ne peut naviguer trop longtemps, au risque d'impatience et de souffrir du "mal de mer".

5/ QUESTIONS DIVERSES

- **Un point sur le Comité Technique du 15 octobre 2018 : des ateliers pour lutter contre l'érosion.**

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Var coordonne et met en œuvre une stratégie de gestion des côtes sableuses dans le département du Var.

L'objectif est d'élaborer une stratégie départementale sur les questions d'érosion des plages et d'accompagner les interventions multiples des collectivités, en accord avec les politiques publiques (code de l'environnement et les stratégies nationales de gestion intégrée). En vue d'établir une stratégie de gestion intégrée du trait de côte locale, ce travail s'inscrit comme une première étape de réflexion qui aura vocation à être plus globale.

Tous ces projets littoraux sont soumis à des procédures que la DDTM instruit. De nouveaux et nombreux projets sont portés ou en préparation dans le Var. La DDTM met en cohérence leur instruction avec la stratégie nationale et la protection des milieux aquatiques.

Le littoral varois est touché par le phénomène de l'érosion. Différentes études ont montré que le recul des plages se verra accentué par le changement climatique et la montée du niveau de la mer. De plus la vulnérabilité des côtes sableuses du Var est importante.

Disposant de peu d'espace de recul, les plages varoises sont sensibles à ce phénomène.

De nombreuses plages sont naturellement contraintes par des affleurements rocheux en arrière-plage. Par ailleurs pour une grande majorité des plages du département, des aménagements empêchent toute adaptation naturelle de ces systèmes littoraux à la montée du niveau de la mer et à ce phénomène d'érosion.

Mettre en place une stratégie de gestion de l'érosion est nécessaire afin d'éviter une gestion de l'urgence à l'avenir et promouvoir une efficacité à long terme de gestion des côtes sableuses.

Pour compenser ce recul des plages, des solutions existent, mais elles doivent être appropriées à la dynamique des plages et à la sensibilité des fonds marins.

Ainsi, une connaissance du site et une étude approfondie de leur fonctionnement sont nécessaires.

À travers cette stratégie, il s'agit d'établir des recommandations autour de ces méthodes afin de promouvoir une gestion cohérente et efficace des côtes sableuses en érosion. En fonction du type de plages défini, différentes méthodes de gestion sont acceptables afin de protéger et de gérer durablement les côtes sableuses.

En définitive et selon le type de plage (naturelle, urbanisée, fortement urbanisée), il est très difficile de gérer le problème. Il conviendra de travailler cas par cas.

Monsieur François DE CANSON précise que des aides contre l'érosion seront octroyées par la Région aux communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h45.



Le Président du SCLV

M. Gil BERNARDI